
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 septembre 2020 au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Cette séance est tenue exceptionnellement en huis clos en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19). La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources humaines, matérielles et financières, madame Natacha Desjardins, agente de communications et madame Julie Thérien, adjointe au greffe.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2020-R-AG215

Nomination de Madame Julie Thérien à titre de secrétaire-trésorière adjointe par intérim

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec, toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives, désigné sous le nom de « secrétaire-trésorier » (article 179);

Considérant que le Code municipal du Québec prévoit à son article 210 que le secrétaire-trésorier est d'office le directeur général;

Considérant la vacance actuelle au poste de directeur général de la MRC et l'absence temporaire de la directrice générale adjointe;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite nommer un secrétaire-trésorier adjoint par intérim pour exercer les tâches et responsabilités applicables à un tel poste, ce dernier pouvant exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges (article 184 Code municipal du Québec);

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nommer Mme Julie Thérien à titre de secrétaire-trésorière adjointe par intérim, et ce jusqu'à la nomination d'un directeur général par intérim ou jusqu'au retour de la directrice générale adjointe en poste, selon la plus proche éventualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG216

Retrait de Monsieur Dominic Lauzon à titre de secrétaire-trésorier adjoint intérimaire

Considérant que le Conseil a résolu de nommer madame Julie Thérien, adjointe au greffe, à titre de secrétaire-trésorière adjointe par intérim par sa résolution 2020-R-AG215;

Considérant que monsieur Dominic Lauzon, nommé secrétaire-trésorier adjoint par intérim en vertu de la résolution 2020-R-AG179 et en cumul de ses fonctions régulières, a demandé de cesser d'occuper cette fonction en date du 8 septembre 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de retirer la charge de secrétaire-trésorier adjoint intérimaire à monsieur Dominic Lauzon afin que ce dernier puisse exercer pleinement ses fonctions de directeur de la gestion du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Réal Rochon demande qu'une lettre de remerciement soit envoyée à monsieur Lauzon.

2020-R-AG217

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 septembre 2020

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 100-3 :
Mandat à la firme RPGL avocats pour la revue de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitements des plaintes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Modification au point 400-4 :
Application et implantation de la compétence de la MRC à l'égard de la collecte des matières résiduelles et embauche d'un chargé de projet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG218

Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la MRC du 30 juin 2020

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 30 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG219

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 18 août 2020

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Résolution 2020-R-AG190 : ajout de la mention « Adoptée à la majorité »
- Résolution 2020R-AG209 : modification de la résolution afin qu'elle soit non nominative en ce qui a trait au directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal - Dépôt du rapport d'activités de la préfète – Période du 19 août au 15 septembre 2020

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activité mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-R-AG220

Modification aux résolutions 2018-R-AG148 et 2017-R-AG107 – Rémunération des élus – Rencontres préalables aux séances ordinaires du Conseil de la MRC

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de modifier les résolutions 2018-R-AG148 et 2017-R-AG107 afin de confirmer que la rémunération des membres du Conseil de la MRC, pour toute rencontre débutant avant 16 h le jour des séances ordinaires du Conseil, est reconnue comme une participation à un comité Plénier de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG221

Modification à la résolution 2020-R-AG-091 - Autorisation à la direction générale – Mise en œuvre d'un Plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19

Considérant que la résolution 2020-R-AG091 autorisait la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière, et la préfète à poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19;

Considérant la recommandation du Comité d'administration générale du 18 août dernier afin d'ajouter madame la préfète dans ladite résolution;

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier les derniers paragraphes de la résolution 2020-R-AG091 par le texte suivant :

« Il est résolu d'autoriser la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière, et la préfète de la MRC à poursuivre la mise en œuvre un plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19, et particulièrement, à décréter toute mesure préventive, de contrôle et exceptionnelle en lien avec les services de la MRC jugés essentiels et qui sont maintenus, l'accès par la population aux services de la MRC, les conditions de travail des membres du personnel de la MRC, la gestion contractuelle et toute autre mesure requise dans les circonstances. Il est également résolu de ratifier toute mesure mise en œuvre à ce jour par la direction générale, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG222

Nomination d'un directeur général par intérim

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec, chapitre C-27.1*, toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec, chapitre C-27.1*, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité et qu'à cette fin il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité, sous l'autorité du conseil ou du comité administratif;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec, chapitre C-27.1*, que le directeur général exerce les fonctions prévues à l'article 212 dudit *Code*;

Considérant que la directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a remis sa démission en date du 16 septembre 2020;

Considérant l'absence temporaire de la directrice générale adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite nommer un directeur général par intérim pour la durée des absences susmentionnées en vue de combler lesdites absences et pour exercer les tâches et responsabilités applicables à un tel poste;

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que ce conseil autorise madame la préfète Chantal Lamarche monsieur le préfet suppléant Alain Fortin à entreprendre le processus de recrutement d'un directeur général par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG223

Autorisation de signature d'une entente – Ressources humaines

Considérant la démission de l'employé numéro 558;

Considérant la nécessité d'encadrer les termes relatifs cette démission;

Considérant que le conseil désire autoriser madame la préfète Chantal Lamarche et monsieur le préfet suppléant Alain Fortin à procéder à la signature de l'entente;

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser madame la préfète Chantal Lamarche ainsi que monsieur le préfet suppléant Alain Fortin à signer l'entente intervenue avec l'employé numéro 558.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-R-AG224

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 19 août au 15 septembre 2020

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques pour la période du 19 août au 15 septembre 2020, totalisant un montant de 564 809,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG225

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 19 août au 15 septembre 2020

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 19 août au 15 septembre 2020, totalisant un montant de 329 838,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG226

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 septembre 2020

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 septembre 2020 totalisant un montant de 192 149,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG227

Adoption de la liste des comptes fournisseurs TNO au 15 septembre 2020

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Bastien, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs TNO au 15 septembre 2020 totalisant un montant de 947,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Claude-Ann Langevin, directrice des ressources matérielles, humaines et financières de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Claude-Ann Langevin
Directrice des ressources matérielles, humaines et financières

2020-R-AG228

Abrogation de la résolution 2020-R-AG098 – Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-344)

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'abroger la résolution 2020-R-AG098 autorisant un emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-344).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG229

Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-346)

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement 2020-346 Modifiant le règlement 2020-344 « Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques »;

Considérant que la MRC doit procéder à des dépenses relatives à la collecte des matières résiduelles organiques, d'une part, et renflouer le fonds d'administration général pour des dépenses déjà encourues relativement au même objet, d'autre part;

Considérant que la MRC s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux dépenses relatives à la collecte des matières résiduelles organiques, conformément au règlement 2020-346.

Il est également résolu d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi qu'une représentante de la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents requis à ces fins et d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles, madame Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, à demander les versements relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG230

Abrogation de la résolution 2020-R-AG099 - Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-345)

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'abroger la résolution 2020-R-AG099 autorisant un emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-345).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG231

Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-347)

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement 2020-347 Modifiant le règlement 2020-345 « Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques »;

Considérant que la MRC doit procéder à des dépenses relatives au traitement par compostage des matières résiduelles organiques, d'une part, et renflouer le fonds d'administration général pour des dépenses déjà encourues relativement au même objet, d'autre part;

Considérant que la MRC s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux dépenses relatives à au traitement par compostage des matières résiduelles organiques, conformément au règlement 2020-347.

Il est également résolu d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi qu'une représentante de la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents requis à ces fins et d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles, madame Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, à demander les versements relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

2020-R-AG232

Octroi du contrat MRCP-2002 « Travaux d'asphaltage et remplacement d'un ponceau sur la Véloroute des Draveurs »

Considérant la recherche de prix MRCP-2002 « Travaux d'asphaltage et remplacement d'un ponceau sur la Véloroute des Draveurs » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes dans les délais prescrits;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

Considérant que la recommandation du service de génie municipal de la MRC d'accepter la soumission la plus basse trouvée conforme, soit celle de Eurovia, au montant de 67 306,25 \$ avant les taxes;

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat MRCP-2002 « Travaux d'asphaltage et remplacement d'un ponceau sur la Véloroute des Draveurs » à Eurovia, pour un pour un montant de 67 306,25 \$ avant les taxes et autorise le service de génie municipal à réaliser tous les suivis requis par l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG233

Octroi du contrat MRCP-2001 « Réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs entre Gracefield et Low »

Considérant la recherche de prix MRCP-2001 « Réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs entre Gracefield et Low » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes dans les délais prescrits;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

Considérant que la recommandation du service de génie municipal de la MRC d'accepter la soumission la plus basse trouvée conforme, soit celle de Carrière Tremblay et Fils, au montant de 249 678,88 \$ avant les taxes;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat MRCP-2001 « Réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs entre Gracefield et Low » à Carrière Tremblay et Fils, pour un pour un montant de 249 678,88 \$ avant les taxes et autorise le service de génie municipal à réaliser tous les suivis requis par l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG234

Abrogation et remplacement de la résolution 2020-R-AG198 – Octroi de contrat MRCP-1501 - Étude hydraulique et relevé bathymétrique pour le remplacement d'un pont – Nouveau tracé de la Maniwaki-Témiscamingue

Annulée par
2020-R-AG254
20 octobre 2020

Considérant l'évaluation d'un nouveau tracé pour le contournement du village de Montcerf-Lytton;

Considérant qu'il est nécessaire de comparer les tracés avec les mêmes comparables (informations techniques) afin d'évaluer le tracé optimum;

Considérant que les offres de services professionnelles ont été réalisées pour un seul tracé;

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'abroger et de remplacer la résolution 2020-R-AG198 et d'autoriser un montant supplémentaire de 8 750 \$ pour inclure le deuxième tracé à l'Étude hydraulique et bathymétrique réalisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG235

Abrogation et remplacement de la résolution 2020-R-AG021 – Octroi du contrat MRCP-1501 « Étude de sécurité raccordement de la route Maniwaki-Témiscamingue à la Route 105 » – Nouveau tracé de la Maniwaki-Témiscamingue

Annulée par
2020-R-AG255
20 octobre 2020

Considérant l'évaluation d'un nouveau tracé pour le contournement du village de Montcerf-Lytton;

Considérant qu'il est nécessaire de comparer les tracés avec les mêmes comparables (informations techniques) afin d'évaluer le tracé optimum;

Considérant que les offres de services professionnelles ont été réalisées pour un seul tracé;

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'abroger et de remplacer la résolution 2020-R-AG021 et d'autoriser un montant supplémentaire maximal de 14 000 \$ pour inclure le deuxième tracé à l'Étude de sécurité réalisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG236

Abrogation et remplacement de la résolution 2019-R-AG217 – Octroi du contrat MRCP-1501 « Réalisation d'une étude écologique » – Nouveau tracé de la Maniwaki-Témiscamingue

Annulée par
2020-R-AG256
20 octobre 2020

Considérant l'évaluation d'un nouveau tracé pour le contournement du village de Montcerf-Lytton;

Considérant qu'il est nécessaire de comparer les tracés avec les mêmes comparables (informations techniques) afin d'évaluer le tracé optimum;

Considérant que les offres de services professionnelles ont été réalisées pour un seul tracé;

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'abroger et remplacer la résolution 2019-R-AG217 et d'autoriser un montant supplémentaire de 6 150 \$ pour inclure le deuxième tracé à l'Étude environnementale (écologique) réalisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2020-R-AG237

Entérinement – Embauche de M. Boubacar Maiga au poste de coordonnateur en environnement

Considérant la vacance au poste de coordonnateur en environnement;

Considérant l'affichage à l'interne réalisé pour le remplacement de ce poste;

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche de M. Boubacar Maiga au poste de coordonnateur en environnement, aux conditions de travail en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

2020-R-AG238

Autorisation d'octroi de contrat et autorisation de signatures – Dénégement bretelle d'accès « Le Domaine » - Hiver 2020-2021

Considérant qu'il est nécessaire d'adjuger un contrat relatif au service de déneigement de la bretelle d'accès dite le Domaine située dans les territoires non organisés de la MRC pour la saison hivernale 2020-2021;

Considérant que « Loiseille inc. », l'entrepreneur en déneigement de la route nationale 117 pour cette même saison (contrat octroyé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) est intéressé et disponible pour le contrat de déneigement de la bretelle d'accès du Domaine par la MRC, au prix soumis de 17 075 \$ (avant taxes);

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à octroyer un contrat à « Loiseille inc. » pour le déneigement de la bretelle d'accès du Domaine, pour la saison hivernale 2020-2021, au prix soumis de 17 075 \$;

Il est de plus résolu que la préfète, Mme Chantal Lamarche, ainsi qu'un membre de la direction générale, soient autorisées à signer le contrat visé pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Laurent Fortin demande si la MRC devra continuer d'entretenir la bretelle d'accès « Le Domaine » quand le projet de Route Maniwaki-Témiscamingue sera réalisé. Des vérifications seront faites, pour un suivi éventuel au Conseil.

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2020-R-AG239

Création d'un comité pour le suivi des travaux de construction des installations de compostage à Kazabazua

Considérant le lancement des travaux d'aménagement au Centre de traitement des boues de fosses septiques pour les opérations de compostage;

Considérant les besoins de créer un comité pour assurer un suivi des travaux en cours sur le chantier;

Considérant la résolution d'octroi de contrat 2020-R-AG205 qui prévoit l'octroi du contrat aux Entreprises MA-MI inc. pour la construction des infrastructures;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement, en date de sa séance de travail du 3 septembre 2020, dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil nomme les personnes suivantes au comité de suivi des travaux de construction des installations de compostage :

1. Monsieur Alain Fortin, maire de Montcerf-Lytton
2. Monsieur Robert Bergeron, maire de Kazabazua
3. Monsieur Laurent Fortin, maire de Blue Sea
4. Monsieur Joël Lacroix, coordonnateur du Service de Génie municipal - Chargé de projet - MRCVG
5. Monsieur Benoit Lacaille, contremaître aux opérations - MRCVG
6. Madame Joelle Lafrenière, directrice du Service de l'Hygiène du milieu – Environnement par intérim - MRCVG

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Laurent Fortin demande si les rencontres auront lieu sur le site de Kazabazua. Monsieur le conseiller Alain Fortin informe les membres que les rencontres se tiendront à Maniwaki et dépendamment de la construction du site, il pourrait y en avoir à Kazabazua.

2020-R-AG240

Changement de signataire – Demande de modification au certificat d'autorisation du MELCC

Considérant la résolution 2020-R-AG018 autorisant Mme Kimberley Mason, directrice du Service de l'Hygiène du milieu – Environnement, à préparer et signer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Considérant le départ de madame Mason à titre de directrice du Service;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement en ce sens lors de sa rencontre du 3 septembre 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser monsieur Boubacar Mahamadou Maïga, coordonnateur en environnement, à signer les documents relatifs à la modification du certificat d'autorisation émis par le MELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG241

Demande d'appui du CREDDO – Programme d'économie circulaire Synergie Outaouais

Considérant le programme Synergie Outaouais mis en place par le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) pour le déploiement de l'économie circulaire en Outaouais;

Considérant la demande de financement du CREDDO à Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions Transition vers l'économie circulaire (APTEC);

Considérant que la MRCVG est membre du CREDDO;

Considérant la demande d'appui du CREDDO en ce sens;

Considérant la recommandation du comité environnement du 3 septembre 2020.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer le CREDDO dans le déploiement du programme d'économie circulaire Synergie Outaouais et d'autoriser madame Joelle Lafrenière directrice du Service de l'Hygiène du Milieu - Environnement par intérim à signer la lettre d'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG242

Application et implantation de la compétence de la MRC à l'égard de la collecte des matières résiduelles et embauche d'un chargé de projet

Considérant la création d'un comité ad hoc en environnement, mis en place pour la compétence de la MRC à l'égard de la collecte des matières résiduelles (résolution 2019-R-AG319);

Considérant qu'à l'occasion de sa plus récente rencontre tenue en septembre 2020, il a été recommandé par les membres de ce comité de mettre en œuvre les actions relatives à la compétence déclarée par la MRC pour la collecte des matières résiduelles, par son règlement 2019-337;

Considérant que le comité ad hoc recommande que les services soient progressivement implantés, en respect des étapes proposées, au cours des deux (2) prochaines années;

Considérant qu'il pourrait également être opportun de procéder à l'embauche d'un chargé de projet pour supporter l'équipe du service de l'environnement pour le suivi de ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau que soient mises en œuvre les actions relatives au Règlement 2019-337 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire » et que les services en lien avec cette compétence soient progressivement implantés, en respect des étapes proposées, au cours des deux (2) prochaines années.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un chargé de projet pour ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2020-R-AG243

Appui au projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant le coût du projet présenté par la Maison de la Culture pour l'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à Cité étudiante de la Haute-Gatineau a augmenté de façon significative;

Considérant que ce projet entre dans l'une des priorités d'interventions de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant l'organisme a déjà obtenu du financement supplémentaire pour la réalisation de ce projet;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité d'aménagement et de développement lors de la rencontre tenue le 1^{er} septembre 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRCVG appuie la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Il est également résolu d'envoyer la présente résolution aux municipalités locales pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG244

Adoption – Rapport annuel du Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020

Considérant l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC);

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter le rapport annuel tel que prévu à l'article 20 de l'entente;

Considérant que dans le cadre de cette Politique, le rapport annuel doit être diffusé sur le site Web de la MRC et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 1^{er} septembre 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel du Fonds de développement des territoires 2019-2020, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, tel que prévu à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre le MAMH et la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

2020-R-AG245

TPI – Autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage – # lot 4 991 185 et 4 989 449 du cadastre du Québec (propriété du Gouvernement) municipalité de Blue Sea – Dossier 790273

Considérant qu'une demande d'utilisation du territoire public a été présentée par Monsieur Brian Armstrong afin d'obtenir une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage affectant les lots 4 991 185 et 4 989 449 du cadastre du Québec, propriété du Gouvernement, municipalité de Blue Sea;

Considérant que la demande d'autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage est pour construire un bout de chemin (à l'ouest des lots 4 991 185 et 4 989 449) afin que Monsieur Armstrong puisse se rendre à son terrain lot numéro 4 989 359 du cadastre du Québec situé dans la municipalité de Blue Sea d'une longueur approximative de 100 mètres et d'une largeur maximale de 15 mètres;

Considérant la recommandation du comité multiressources, en date de sa rencontre du 31 août 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise le service des terres publiques intramunicipales de la MRCVG à émettre une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage sur les numéros de lot 4 991 185 et 4 989 449, propriété du Gouvernement, municipalité de Blue Sea à Monsieur Brian Armstrong pour la construction d'un bout de chemin d'une longueur d'environ 100 mètres et d'une largeur maximale de 15 mètres afin que monsieur Armstrong puisse se rendre à son terrain lot numéro 4 989 359 du cadastre du Québec, municipalité de Blue Sea, aux conditions prescrites par le service des TPI de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG246

TPI – Autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif (propriété du Gouvernement) municipalité de Blue Sea – Dossier 790274

Considérant qu'une demande d'utilisation du territoire public a été présentée par Les Entreprises Carpediem S.E.N.C. (Carpediem Aventures) représentées par madame Vicky

Modifiée par
2020-R-AG387
15 décembre 2020

Veilleux afin d’obtenir une autorisation de construction, d’entretien et d’aménagement d’un sentier récréatif (sentier pédestre);

Considérant que le sentier récréatif (sentier pédestre) a une longueur approximative de 600 mètres et d’une largeur totale de 1,5 mètres;

Considérant que cette autorisation affecte les numéros de lots 4 989 449, 4 989 450, 4 989 357, 4 989 360 et le 4 989 362 du cadastre du Québec, propriété du Gouvernement situé dans la municipalité de Blue Sea;

Considérant les obligations du bénéficiaire prévues à l’autorisation qui sera émise par le service des TPI;

Considérant la recommandation du comité multiresources, en date de sa rencontre du 31 août 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise le service des terres publiques intramunicipales de la MRCVG à émettre une autorisation de construction, d’entretien et d’aménagement d’un sentier récréatif (sentier pédestre), d’une longueur approximative de 600 mètres et d’une largeur totale de 1,5 mètres affectant les numéros de lots 4 989 449, 4 989 450, 4 989 357, 4 989 360 et le 4 989 362 du cadastre du Québec, propriété du Gouvernement situé dans la municipalité de Blue Sea à Les Entreprises Carpediem S.E.N.C. (Carpediem Aventures) A/S Madame Vicky Veilleux, le tout aux conditions prévues à l’autorisation émise par le service des TPI. Il est également résolu d’autoriser le directeur du service des TPI à signer tout document relatif à cette autorisation, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PARLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-R-AG247

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 15.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Madame Julie Thérien
Secrétaire-trésorière adjointe par intérim

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.